

# Certificat

## Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Lac-Tremblant-Nord

Je, \_\_\_\_\_, Stephanie Carriere,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

2022-21

Numéro

ayant pour titre : Deuxième projet de règlement no 2022-21 modifiant le règlement numéro 2021-02 relatif au zonage

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

131

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un  
scrutin référendaire soit tenu est de :

24

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

2022-21

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à \_\_\_\_\_, Ville de Mont Tremblant, ce 3 march 2023 à 9 h 05  
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2023	03	03
année	mois	jour